Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 57 (1928)

Heft: 12

Rubrik: La prolongation du temps des études à l'École normale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La prolongation du temps des études à l'Ecole normale

La Société suisse des instituteurs, réunie à Soleure, en août, a demandé « la prolongation d'un an du temps des études à l'Ecole normale ». Elle a exprimé un souhait qui est une réalité depuis octobre 1927, dans le canton de Fribourg. Je n'ai pas lu quelque part que l'exemple du Gouvernement de Fribourg ait été cité au cours des délibérations de l'assemblée de Soleure ni qu'il ait été mentionné dans le rapport de M. Zürcher, directeur de l'Ecole normale de Berne. Ces messieurs pensent, sans doute, qu'ils n'ont rien à apprendre de nous, qui sommes affligés de cette double tare d'être « welsches » et catholiques.

Quoi qu'il en soit, les « considérants » de M. Zürcher sont exactement ceux dont s'est inspiré le Conseil d'Etat en sanctionnant, dans sa séance du 30 juin 1928, la décision prise l'année précédente par la Direction de l'Instruction publique. Il est intéressant d'en faire connaître à nos lecteurs le résumé tel que le donne l'*Ecole bernoise*, du 8 septembre 1928, dans ses principaux passages.

« Tout le monde déclare que le programme est trop chargé, et pourtant rien de ce que l'on apprend à l'Ecole normale n'est superflu, au contraire. Les spécialistes ou maîtres de branches trouvent unanimement que la part faite aux disciplines qu'ils enseignent est trop maigre : ils sont partisans de l'allégement du programme des autres. C'est pourquoi, avec la meilleure volonté du monde, on n'arrivera que très difficilement à résoudre ce problème...

« ... A un autre point de vue, la formation du caractère et de la personnalité devrait être la tâche principale de nos écoles normales. Celles-ci y satisfont-elles ? Et dans quelle mesure ? Et, du reste, dans les conditions actuelles, peut-on l'exiger d'elles ? Elles reçoivent les jeunes gens de 15 ans ; les études durent quatre ans ; à 19 ans, les jeunes instituteurs s'en vont. Qui prétendra que leur caractère soit formé, que leur personnalité se soit dégagée ? La formation d'un caractère est une œuvre de longue haleine, et qu'on ne peut brusquer ; mieux dit, c'est plutôt une question de développement personnel et intérieur en face duquel le meilleur maître ne peut agir que d'une manière indirecte. Le caractère, la personnalité ne s'imposent pas ; ils s'acquièrent lentement, par l'expérience et les dispositions personnelles. Il faut compter avec les impulsions imprévues, l'esprit d'opposition, la soif de connaissances et mille autres circonstances qui rendent l'éducation du jeune homme de cet âge très difficile. La conclusion s'en dégage d'elle-même : il faut donner à l'étudiant de l'Ecole normale le temps de se former.

« Quelle comparaison à faire entre l'étudiant qui quitte le gymnase et le jeune instituteur ? Les deux sont du même âge, mais leur destinée est totalement différente : à 19 ans, le bachelier va commencer ses études professionnelles, il va se former, se préparer, faire ses expériences ; l'instituteur, lui, est [censé] formé, théoriquement, sa préparation à la vie est [censée] terminée ; il est [censé] riche de toutes les expériences... »

Pour remédier à l'insuffisance de sa formation pratique, M. Zürcher propose l'institution d'un stage. Nous en avons goûté autrefois ; les résultats n'en ont pas été satisfaisants.

Quant à la prolongation d'un an des études normales, elle a été adoptée chez nous principalement pour les deux raisons citées plus haut : d'abord l'impossibilité d'assimiler en quatre ans un programme cependant nécessaire, ensuite et surtout la nécessité d'asseoir mieux la formation des caractères et des personnalités.

Aux autres cantons de nous suivre.